

Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de Service 2026

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Les particularités d'exploitation (avitaillement, service bagages,...)• Liste des éventuels sous-traitants (joindre une annexe en précisant leur dénomination sociale, numéro d'entreprise, activités opérées, éventuels certificats et attestations si requis par les consignes locales, etc.)• Les services développés ayant un impact sur l'exploitation en gare (par ex. accueil spécifique,...) | |
|--|--|

Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de Service 2026

Prestations demandées

[Cocher la case applicable]

- Accès aux gares et aux services de sûreté
- L'information aux voyageurs
- Prestations Transmanche (*uniquement pour les dessertes vers Londres*)

Pour les espaces billetterie (guichets, automates et/ou bornes de validation) et les services de billetterie, veuillez vous référer au document STSL.

Description des autres services sollicités:

(à annexer à ce document, en plus de tout élément permettant de compléter la Demande)

Formulaire de Demande d'accès aux services en gare



Horaire de Service 2026

Conditions pour l'examen de la Demande et pour l'accès aux services en gare

L'entreprise ferroviaire joint en annexe:

- une copie de sa licence d'entreprise ferroviaire
- dossier technique des services demandés (voir point 4.3.3. du SPSA) :
 - Accès aux gares et aux services de sûreté : plan de transport avec les horaires des trains, liste des gares desservies, flux estimé de voyageurs par gare (nombre max. estimé de voyageurs pendant une heure de pointe)
 - L'information aux voyageurs : liste des services demandés et l'information devant être communiquée aux voyageurs
 - Prestations Transmanche : spécification de la Demande d'accès aux zones de gares non-publiques sécurisées

Coordonnées pour l'envoi de la Demande

La Demande devra être envoyée à l'adresse e-mail suivante:

servicing@sncb.be

SNCB B-IA.02
Rail Related Services

- L'EF recevra un accusé de réception endéans les 5 jours ouvrables.
- Le délai pour répondre à ces Demandes est de trente jours civils, qui courent à partir du premier jour ouvrable suivant l'accusé de réception indiquant que la Demande est complète. S'il s'agit d'une Demande ad-hoc, le délai de réponse est de 5 jours ouvrables, à compter de la Demande complète.
- Dès que l'EF a reçu confirmation d'Infrabel quant à sa demande de sillons, elle en informe la division RRS de la SNCB pour adapter ou confirmer le cas échéant sa Demande initiale.
- En cas d'acceptation de la Demande, elle sera formalisée par la signature du Contrat Gare au plus tard deux semaines avant l'entrée en vigueur des services.

Fait àle .../.../.....

Signature du représentant de l'EF